

# Le SNPDEN rencontre...

Alain Boissinot, directeur de cabinet du Ministre Luc Ferry le 3 juin 2002

Représentants ministère :  
A. Boissinot, D. Antoine,  
Th. Bossard, F. Perret  
P. Polivka  
Représentants SNPDEN :  
Ph. Guittet, Ph. Marie,  
Ph. Tournier, A. Berger,  
H. Rabaté, P. Falconnier,  
M. Richard, D. Pointereau,  
M. Jacquemard.

Après une présentation réciproque par A. Boissinot pour les cabinets et par Ph. Guittet pour le SNPDEN, A. Boissinot a signalé que les ministres n'ont pas souhaité s'engager dans une logique de partage des territoires et donc traiteront de l'ensemble scolaire avec distributions opérationnelles.

Le secrétaire général a rappelé le contexte politique dans lequel le congrès de Nantes s'est déroulé : au lendemain d'élections présidentielles, qui ont certes élu le candidat républicain, mais après une période où l'émotion liée au score du Front national du 1er tour, a ébranlé

la République. Ph. Guittet s'est félicité du sursaut républicain des Français et notamment des jeunes lycéens et étudiants, mais fait remarquer que les inquiétudes demeurent quant au Front national.

Ensuite, le secrétaire général a repris les éléments principaux de la conférence de presse des ministres et en parallèle a indiqué les mandats du congrès de Nantes, rappelant notre attachement au protocole signé. Il a précisé que notre syndicat était partisan d'un dialogue fort avec les ministres et le ministère de l'éducation nationale, et que, bien qu'appartenant à une fédération, l'UNSA-Éducation, du fait de la place particulière qui lui revient (nombre de syndiqués), le SNPDEN revendique d'être entendu et reçu es qualité, tout en rappelant une volonté de dialogue avec les autres partenaires de l'éducation nationale, y compris sous l'égide du ministère de l'éducation nationale.

Le secrétaire général a questionné le directeur de cabinet sur un point soulevé dans la conférence de presse des ministres, qui avait d'ailleurs posé débat au congrès de Nantes : la répartition des compétences et les mesures de déconcentration, ainsi que la place et la définition du service public : rôle et place de l'EPLE dans les zones rurales, dans les zones difficiles, par rapport à leur taille, par rapport à la carte scolaire qui doit permettre une réelle mixité sociale ; nécessité de repenser les « métiers » dans l'éducation nationale, avec création de nouveaux métiers notamment dans les domaines de l'informatique et de la sécurité, et surtout, pour permettre aux personnels de direction de se recentrer sur leurs missions, nécessité d'avoir des collaborateurs, attachés de direction. Le secrétaire général a indiqué son souhait de voir pérenniser l'existence des groupes permanents auprès des recteurs.

A. Boissinot a rappelé qu'un objectif fort était la déconcentration, dans laquelle l'éducation nationale aura sa part à jouer. Il a aussi souligné que l'encadrement – direction, inspection, administratif – était une préoccupation prioritaire des ministres de l'éducation nationale, qu'il fallait rompre avec la logique que tout vient d'en haut. Le SNPDEN a fait remarquer qu'il était favorable à une direction de l'encadrement au ministère de l'éducation nationale.

Le secrétaire général a fait part d'un certain nombre de questions concernant l'organisation et l'appellation du ministère de l'éducation nationale : Ministère de la jeunesse et de l'éducation nationale et de la recherche. A. Boissinot a rappelé que c'était une volonté politique de réunir la jeunesse et l'éducation nationale, afin de manifester le lien, voire la complémentarité dans les actions (jeunesse, éducation, éducation populaire, articulation plus facile entre le scolaire et le périscolaire, recherche de synergies, y compris au niveau de l'orientation). Ph. Guittet s'est étonné de l'approche faite dans la conférence de presse de la « journée de l'engagement », limitée au contact avec le monde associatif. Au-delà d'une journée à thème de plus, l'approche de la citoyenneté, de la tolérance et de la laïcité peut certainement se faire différemment.

Le SNPDEN s'est félicité que dans la conférence de presse des ministres, ceux-ci avaient bien spécifié que : « la violence scolaire n'est pas la



violence de l'école, et que c'est une violence importée de l'extérieur ». Il n'empêche que, pour le SNPDEN, si les nouvelles mesures disciplinaires sont plus cohérentes, il est nécessaire de réfléchir et repenser au problème des personnels nécessaires dans les EPLE pour gérer encore mieux les problèmes des violents (nécessité d'avoir des infirmières scolaires sur le terrain, des assistantes sociales, et de repenser la fonction de surveillants); nécessaire aussi de repenser le partenariat « école - police - justice ». Ph. Guittet a fait remarquer avec force que les violents étaient souvent les mêmes, ayant été traduits devant plusieurs conseils de discipline, et qu'une autre préoccupation à examiner et à analyser avec attention était celle de l'absentéisme.

Le secrétaire général s'est ensuite attardé sur l'école :

- attachement réaffirmé de notre syndicat au collège pour tous, nécessité que soit validé un socle obligatoire et commun de connaissances.
- pour les lycées : souhait de plus de fluidité dans les parcours de formation, que soit repris le rapport, assez novateur, de M<sup>me</sup> Belloubet-Frier, que l'éducation nationale soit partie prenante de la formation professionnelle et conti-

nue, que les lycées des métiers ne soient pas remis en cause, mais que soient revus les principes de labellisation, que les GRETA perdurent. Notre syndicat s'étonne de l'absence d'un ministre délégué à la formation professionnelle. A. Boissinot a répondu que ce n'était pas une remise en cause, et que le ministère de l'éducation nationale était partie prenante de la formation professionnelle. Quant au lycée des métiers, il est tombé d'accord sur leur utilité, mais reconnaît un réel problème au niveau de la labellisation. Ph. Guittet fait remarquer qu'il serait souhaitable qu'il y ait un réel débat politique autour de l'école au Parlement.

Il a été pris acte de la volonté des ministres de ne pas remettre en cause les réformes en cours concernant les TPE, avec simplification de l'évaluation, et les itinéraires de découvertes en collège, tout en faisant remarquer pour ces derniers, qu'on ne pouvait traiter de façon similaire les élèves de collèges et de lycées (même mineurs) au niveau de l'autonomie et de la responsabilité.

A. Boissinot fait remarquer que le nouveau projet de circulaire de rentrée a été allégé, et exprime le souhait que les circulaires aillent dans ce

sens. A ce propos, notre secrétaire général rappelle combien notre syndicat souhaite le maximum de concertation pour la mise en place des réformes, et que soit évitée toute précipitation.

Ph. Guittet a insisté sur la nécessité de mettre à l'ordre du jour les classes post-bac en lycée qui posent des problèmes dans les domaines de la gratuité, de la cohérence des formations, du cadrage des missions, de la liaison avec l'université, du statut des élèves... et a rappelé que notre congrès avait des mandats très précis. A. Boissinot a manifesté un réel intérêt pour cette question, reconnaissant qu'elle avait été trop longtemps négligée et qu'un chantier devait être ouvert.

Ph. Guittet a réaffirmé notre volonté de voir notre protocole appliqué dans sa totalité et rappelé des points auxquels nous sommes tout particulièrement attachés et que nous défendons et réclamerons :

- la mise en place des conseils pédagogiques qui doivent être de véritables conseils scientifiques d'enseignants (dossier jugé essentiel par A. Boissinot, à reprendre totalement); la réflexion autour du bureau du CA est à reprendre.

- l'évaluation des enseignants dans un regard croisé avec les inspecteurs; à terme il n'est pas interdit de penser à un corps des personnels d'encadrement dans lequel il serait possible de passer d'une mission de direction à une mission d'inspection (et vice versa);

- la formation initiale des personnels de direction (qui doit être professionnalisante et individualisée avec un rôle accru de l'école de Poitiers);
- la volonté de voir aboutir la création d'un DESS de direction;
- la volonté d'avoir des collaborateurs nous permettant de diriger,
- la confirmation de la vocation généraliste des adjoints;
- l'ARTT (la nôtre et celle des autres) en liaison avec les missions assignées.

Le secrétaire général a répété avec force que tout au long du congrès, les conditions d'exercice du métier de personnel de direction avaient été à l'ordre du jour, révélant malaise et grogne, qu'il était urgent au ministère de l'éducation nationale d'y réfléchir, s'il ne voulait pas voir les concours de personnels de direction privés de candidats, rebutés par l'exercice de ce métier.

Et enfin, il a demandé que le tableau d'assimilation des retraites sorte au plus vite.

## Xavier Darcos, Ministre délégué à l'enseignement scolaire le 6 juin 2002

Représentants ministère : X. Darcos, D. Antoine, F. Perret, J. Cremadeils  
Représentants SNPDEN : Ph. Guittet, Ph. Marie, Ph. Tournier, A. Berger, H. Rabaté, P. Falconnier, M. Richard, H. Szymkiewicz.

X. Darcos indique la satisfaction qu'il a de travailler avec nous et présente les membres de son cabinet présents. Ph. Guittet remercie le ministre d'avoir accordé au SNPDEN une audience très rapidement, il redit le souhait d'être reçu es qualité tout en rappelant notre appartenance à l'UNSA, pour traiter du problème de l'éducation nationale, et voire

(re) nouer le dialogue avec les autres syndicats (enseignants notamment). Il indique que nous sommes bien sûr satisfaits du statut mais que celui-ci peut évoluer : nos syndiqués ont un souci d'équité entre les différentes catégories d'établissement mais aussi entre les chefs et les adjoints.

Ph. Guittet souhaite faire un tour d'horizon par rapport à la conférence de presse des ministres et par rapport à notre protocole, en insistant notamment sur les dossiers délégués plus spécifiquement à X. Darcos.

Le premier point évoqué par notre secrétaire général

est celui de l'évolution du service public, tout particulièrement pour ce qui concerne les métiers des ATOS dans l'éducation nationale, avec la nécessité de réfléchir à de nouveaux métiers liés à l'informatique et à la sécurité, et la mise en place pour les personnels de direction de collaborateurs leur permettant de se recentrer sur leurs missions de direction; nécessité également de repenser les services publics de proximité (en meilleure adéquation avec l'aménagement du territoire rural, et dans les villes par rapport à la carte scolaire).

Par rapport au protocole signé, Ph. Guittet a réaffirmé

notre volonté de voir mettre en place le conseil pédagogique, véritable conseil scientifique, regroupant des enseignants par disciplines et par niveaux. Il a réaffirmé notre volonté de voir évoluer l'évaluation des enseignants, et a revendiqué pour nous un rôle essentiel avec les IPR dans toute procédure d'évaluation (par regards croisés). Il a indiqué que la formation initiale des personnels de direction n'était pas satisfaisante. En tant que cadre de l'éducation nationale, nous revendiquons une formation plus professionnalisante et plus individualisée avec un rôle accru de l'école de Poitiers: souci encore renforcé si on prend en

compte l'arrivée importante de détachements (en référence avec le nombre important d'avis favorables émis dès cette première année). Notre secrétaire général a redit notre souhait de voir le ministère de l'éducation nationale se doter d'une direction de l'encadrement.

X. Darcos a répondu sur plusieurs points qui correspondent aussi à nos préoccupations.

La préoccupation première des ministres, avec un horizon à 5 ans, est le renouvellement des enseignants, en raison des départs en retraite massifs à venir, et donc parallèlement l'exigence d'un corps d'encadrement extrêmement performant, polyvalent, pédagogique, animateur d'équipe. X. Darcos précise que L. Ferry lui a confié les problèmes d'encadrement et donc qu'il en fera un chantier prioritaire. Il accorde qu'il est nécessaire de reprofessionnaliser les fonctions de cadres, de revoir le fonctionnement de l'école de Poitiers en tenant compte de l'élargissement d'origine des personnels de direction et de veiller à recruter des candidats ayant compétences et même expérience du management, nécessité aussi d'un accompagnement.

X. Darcos a souligné la volonté que les IPR soient plus présents sur le terrain (à la fois porteurs des réformes, accompagnants et gestionnaires des carrières des enseignants).

Le ministre reconnaît qu'il est nécessaire de redéfinir les métiers des ATOS, devant la multiplicité des métiers regroupés dans cette catégorie et indique qu'une réflexion est nécessaire avec les collectivités territoriales. Concernant le conseil pédagogique, X. Darcos ne souhaite pas une structure s'ajoutant à d'autres, multipliant ainsi les réunions; mais plutôt une structure sous une forme relativement légère, efficace et souhaite l'ouverture du chantier sur l'évaluation des enseignants. Il signale que l'interlocuteur pour ces chantiers est A. Warze. Ph. Guittet, en

réponse à ces points, fait remarquer que le renouvellement des personnels de direction est au moins un problème aussi crucial que celui des enseignants, qu'effectivement le conseil pédagogique, pour nous indispensable, ne doit pas être source de multiplication des réunions et doit remplacer la commission permanente sur des questions pédagogiques; le conseil d'administration doit se recentrer sur les questions de politique générale et il faut créer un bureau à l'image des commissions permanentes des collectivités territoriales.

Enfin, il fait remarquer que l'expérience des « commissions Blanchet académiques » était riche et qu'il convient de les pérenniser.

Le domaine de « la violence et des violents », pour lequel à aussi X. Darcos a une délégation de L. Ferry, a fait l'objet d'échanges entre le secrétaire général et le ministre. Ph. Guittet a souligné qu'on ne pouvait occulter tout ce qui a été fait dans ce domaine, mais qu'une réflexion devait être mise en place, notamment rappelant le besoin dans les EPLE d'infirmières scolaires présentes, d'assistantes sociales, et pourquoi pas d'éducateurs. Le ministre a indiqué que précisément son approche pour traiter les problèmes de violence à l'école passe par la santé scolaire (préoccupation

essentielle du Premier ministre, a-t-il tenu à préciser) et par une politique d'accompagnement (notamment par l'introduction d'éducateurs à l'école), le tout faisant partie d'une politique éducative dont nous devenons les noyaux.

Ph. Guittet, tout en rappelant que la refonte des règlements intérieurs avait permis d'avancer sur un mode commun de pensée dans les établissements, tient à souligner que l'essentiel des problèmes consiste à gérer « les microviolents », les « non adaptés », « saboteurs » et qu'il devenait urgent de mieux gérer le problème de l'absentéisme. (en nette hausse, soit bien en collège qu'en lycée, avec « sélection » des matières, et demeurant relativement impuni). Le ministre semble très sensible à ces remarques, et pense qu'on pourrait tenir compte des absences pour le passage dans la classe supérieure, retenant l'idée d'un compte d'heures obligatoires. Il précise que s'il faut continuer à lutter contre les incivilités et favoriser l'éducation citoyenne à l'école, la multiplication d'opérations ponctuelles, voire spectaculaires n'est pas le meilleur moyen pour arriver à ses fins, que les CLV seront sans doute à revoir et qu'il faudrait favoriser tout partenariat avec les collectivités territoriales.

Dernier grand thème évoqué par le secrétaire général :

l'École. Ph. Guittet approuve la formule « un collège pour tous » et l'évaluation en fin de collège d'un socle fondamental commun. Pour ce qui est des lycées (souci de formation avec plus de fluidité, capitalisation des acquis...), Ph. Guittet a précisé combien il était urgent de s'emparer du problème des post-bac. F. Perret est en charge de ce dossier au ministère.

Ph. Guittet a souhaité que les réformes actuellement mises en place soient évaluées et qu'il n'y ait pas de précipitation par rapport à des décisions ultérieures. Il a rappelé avec force que, pour notre organisation syndicale, il semblait indispensable que la représentation nationale s'empare du débat autour de l'École. C'est aux élus de traiter le problème de l'École. Le ministre a reconnu cette nécessité rappelant que c'était toujours la loi d'orientation de 89 qui prévalait, que ses objectifs ne correspondaient plus à la réalité actuelle.

Enfin, le secrétaire général a réexprimé notre souhait de rencontrer au plus vite les diverses directions afin d'évoquer ou de relancer les points en attente, rappelant que nous avions de nombreux mandats de congrès et qu'il fallait avancer rapidement sur certains chantiers.





## Rencontre avec le service du personnel de l'AEFE

Max PATIES

*Nous avons profité de notre présence à Nantes pour rencontrer les responsables du personnel à Nantes et échanger avec eux sur différents points dans une ambiance conviviale et très sereine !*

### Promotions

Nous avons redit notre désagréable surprise à l'issue de la CAPN où le nombre annoncé par la DPATE était loin du nombre des promus effectivement. Le représentant de la DPATE siégeait pour la 1<sup>re</sup> fois et les chiffres annoncés étaient très certainement ceux de la 29<sup>e</sup> base (AEFE + MAE + divers détachés). Nous serons très vigilants l'an prochain, chat échaudé...

- Il nous a été proposé de nous faire connaître la position du poste ; de même nous ferons connaître aux collègues les dates butoirs pour éviter que certains ne soient lésés par les « oublis » de certains services culturels.
- Il nous a été bien rappelé que c'est le poste qui doit proposer, ce n'est pas l'agent qui sollicite. D'autre part, si l'avis du poste est nécessaire, il n'est pas suffisant.
- Confirmation de la prise en compte de la promotion lors de la prolongation du contrat (à la fin des 3 ans).
- Butoir du 962 : si le texte paraît, l'AEFE l'adoptera

### Détachement des résidents

Cette année encore, les personnels sollicitaient leur détachement. A partir de l'an prochain, l'AEFE s'en chargera. Cas particuliers des instituteurs : ils doivent 6 mois de préavis donc pour eux aussi la date butoir est fixée au 28 février.

### Les reçus concours

#### *Les personnels résidents titulaires*

Possibilité de suivre le stage sur place avec 5 semaines de stage en France sur un établissement choisi.

#### *Les personnels expatriés*

Ils doivent demander l'accord de l'AEFE pour faire le stage sur place. Obligation réglementaire de rentrer en France à l'issue du stage.

#### *Les recrutés locaux*

Le stage doit s'effectuer en France. Ces personnels sont prioritaires si le poste de résident est créé à l'issue de leur stage.

#### *Les faux résidents*

Il nous a été dit qu'à partir de la prochaine rentrée la couverture sociale des faux résidents serait assurée par FILIA MGEN. Ces personnels devront en faire la demande eux-mêmes et avoir déjà été affiliés à la MGEN.

Les 3 mois des faux résidents dans les établissements en gestion directe sont validables pour la retraite mais pas pour l'ancienneté de promotion d'échelon.

Ces 3 mois sont considérés comme des services auxiliaires et ces personnels devront racheter leurs points dès le mois de décembre pour les « payer » le moins cher possible (service des pensions de La Baule).

Les couples de résidents recrutés : un des deux est faux résident, l'autre est résident dès le 1<sup>er</sup> septembre car réputé suivre son conjoint.

Le problème des recrutés locaux des établissements en gestion directe qui demandent leur intégration par le biais de la loi Sapin semble dans l'impasse. Ces personnels (353 sur 70 établissements en gestion directe) devront s'inscrire à des concours mis en place par le MAE et devront réintégrer la métropole. Le MAE étudie actuellement l'ouverture de ces concours.

### La réintégration

Cela semble être cette année un sujet qui fâche !

La lettre attribuée par le directeur et le conseiller culturel peut être obtenue en en faisant la demande auprès de l'AEFE Nantes.

Pour ce qui est de l'examen des demandes, l'AEFE donne son avis hiérarchique auprès de la DPATE et examine conjointement avec elle les demandes. La situation antérieure, notamment géographique, est largement prise en compte. Ainsi, beaucoup de collègues issus d'académies septentrionales souhaitent après un séjour à l'étranger obtenir un poste dans une académie plus méridionale. Il convient de dire que cela n'est pas automatique.

En tout état de cause, les collègues réintégrant enverront un CV au commissaire paritaire chargé des réintégrations.

Quelques conseils : il convient de privilégier soit la taille de l'établissement, soit la zone géographique soyez très prudents car la réintégration n'obéit pas aux mêmes règles que la demande de mutation. **Vous devez réintégrer alors que vous pouvez ne pas obtenir** de mutation.

Les recteurs ayant de plus en plus de poids pour les mutations en France, certains postes peuvent paraître à la portée des collègues hors de France alors même qu'ils sont déjà bloqués avant le mouvement.

Vous arrivez de l'étranger, considérés comme des « privilégiés », et pas forcément attendus avec impatience, soyez en conscients !

### Les nominations

Nous avons souhaité que les règles soient plus claires. En ce qui concerne l'âge, au delà de 57 ans, l'obtention d'un poste est toujours possible, même si l'on a moins de chances.

Il a été également convenu que nous publierions le « vivier » des candidats non retenus mais susceptibles de l'être, et ceci afin de limiter les suspensions.

### Rendez-vous avec le nouveau directeur

Le nouveau directeur sera-t-il nommé avant le 27 juin ? si oui nous solliciterons un rendez-vous, sinon, nous demanderons à rencontrer M. Louche, chargé de l'intérim.

Le 27 juin, nous examinerons les dernières propositions de postes, ainsi que les demandes de prolongations.

### Journée des partants

Nous sommes officiellement invités à participer à cette journée qui regroupera tous les collègues nommés à l'étranger.

### Madagascar

Le congrès de Nantes a adressé le message suivant : « le congrès du SNPDEN souhaite témoigner de tout son soutien aux collègues exerçant à Madagascar et leur faire part de toute sa sympathie dans les moments difficiles qu'ils traversent.

Qu'ils soient assurés de notre cordiale attention et de notre présence à leurs côtés s'il en était besoin. »

## Une volonté commune : dialoguer

Rencontre avec la FSU

Pour le SNPDEN :  
Philippe GUITTET,  
Philippe TOURNIER,  
Michel RICHARD,  
Annie PREVOT,  
Marcel JACQUEMARD  
Pour la FSU :  
Gérard ASCHIERI,  
Jean LAFONTAN,  
Daniel ROBIN,  
Jean Michel REVON,  
Michelle HAZARD,  
Jean FISALA

Pour Gérard Aschieri, dialoguer avec le SNPDEN sur le métier de personnel de direction, dans ses relations avec les personnels de l'EPL permettra d'approfondir la vision du système éducatif porté par chacun.

Quant à Philippe Guittet, la rencontre est celle de syndicats qui se sont construits autour d'un métier ; il défend plus particulièrement pour le corps des personnels de direction l'importance face au ministère d'un syndicat majoritaire : « le large rassemblement est un élément de force pour porter des idées dans nos relations avec l'État ».

La question est posée : Y aura-t-il un syndicat FSU de personnels de direction ? La FSU ne s'interdit aucun champ de syndicalisation, c'est, pour l'instant, une question ouverte, sans plus et

l'évolution semble dépendre de la nature de nos relations.

Une discussion très libre avec quelques thèmes forts dont le métier de personnels de direction va constituer l'axe. Comment va s'exprimer dans un établissement la démocratie locale au regard des missions du chef d'établissement qui d'une part se situe dans une chaîne hiérarchique et d'autre part doit susciter l'adhésion de la communauté éducative à laquelle il appartient ? Les personnels de direction sont porteurs de missions de service public et des initiatives de la base ce qui d'ailleurs en général n'est pas contradictoire, l'ensemble des personnels par leur travail et leurs interventions sur le terrain étant aussi porteurs du service public.

Pour la FSU la conception managériale du ministère n'est pas adaptée au service public d'éducation, celle-ci consistant, pour un responsable ayant pouvoir sur ses salariés, à gérer une enveloppe de moyens dans un système contractualisé, la contractualisation ne s'accompagnant pas d'une consultation démocratique des usagers. Philippe Tournier précise les revendications du SNPDEN sur l'attribution des moyens : trois

parts, une sur la structure, une marge de liberté identique pour tous, au moins 10 % et une part académique contractualisée. Philippe Guittet développe notre position sur le conseil pédagogique, conseil scientifique pour lequel la position de la FSU semble ouverte.

La discussion se poursuit avec le SNASUB sur la « territorialisation des ATOS ». Pour Ph. Guittet, le SNPDEN ne s'opposera pas à des évolutions statutaires. La vraie question est plutôt de savoir comment le service public doit remplir sa mission, et une réflexion sur les métiers est absolument nécessaire.

L'UNATOS qui s'inquiète aussi de la « territorialisation » (trop de diversité nuit à l'unicité du service) souhaite débattre avec nous de la création d'un véritable encadrement de type technique et ouvrier.

Les discussions se poursuivront début juillet avec la FSU, le SNES et le SNASUB, les thèmes retenus étant le service public de proximité, la décentralisation, la déconcentration, l'organisation territoriale du service public, les réformes pédagogiques et les classes post bac.

## Brève...

### NOUVEAUTÉ : UN PROGRAMME D'APPAREILLAGES ÉLECTRIQUES ANTI-VANDALISME

Dans certains lieux publics, le matériel d'installations électriques habituel (interrupteurs, prises de courant...), ne résiste pas longtemps aux mauvais traitements et actes de vandalisme en tous genres tels que chocs, feu, produits chimiques, dégradations volontaires... qu'on lui fait subir quotidiennement.

Et, malheureusement, ce constat est aussi le lot de certains de nos établissements scolaires.

Pour remédier à cette situation, la Société MATILEC, distributeur exclusif de matériel électrique sur le territoire français depuis plus de 25 ans, propose aujourd'hui une gamme complète d'appareillages électriques anti-vandalisme conçus pour tous les sites publics dont les conditions d'environnement sont parfois difficiles.

Ce programme d'appareillages incassables, indémontables et résistants offre ainsi une solution nouvelle, aussi bien en terme de solidité et d'esthétique, et donc d'efficacité.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Société Matilec (Patrick Bessière) au :  
Tél. : 01 64 09 88 88  
Fax : 01 64 09 97 78  
Mèl : matilec@aol.com

